

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

**Le fonds respecte les engagements suivants :**

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investi sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investi sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage et reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatoc

**L'Equipe de Gestion**



**EMMANUELLE FERREIRA**

Responsable de la gestion actions en direct



**THOMAS CUILIER**

Co-Gérant actions

**L'Equipe ISR**

**FLORENCE BIHOUR-FREZAL**

Directrice de la stratégie ISR, opérations commerciales et communication

**LENA REGOURD**

Analyste ESG

**Principales caractéristiques**

Classification AMF :	Actions de pays de la Zone Euro
Classification SFDR :	Article 8
Nature juridique :	FIA
Date d'agrément AMF :	12/10/2020
Isin (part I) :	FR0014000857
Horizon d'investissement :	5 ans minimum
Indice de référence :	MSCI EMU NR
Frais de gestion maximum :	0,60% TTC
Commission de souscription :	4% TTC
Commission de rachat :	Néant
Commission de surperformance :	20% TTC de la surperformance par rapport à l'actif de référence, calculé à partir de la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. La commission de surperformance est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen.

Actif net du fonds en M d'€ : **57,85**  
Valeur liquidative au 30/12/2022 : **5 293 421,45 €**

**Caractéristiques du fonds de partage**



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatoc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

**Profil de risque**

Indicateurs de risques	1 an
Volatilité Fonds	21,8%
Volatilité Indice	22,2%
Bêta	0,96
Alpha	-3,81%
Tracking error	4,97%
Ratio de Sharpe	-0,81
Ratio d'information	-0,65
Active share au 30/12/2022	66,30

Niveau de risque \* 1 2 3 4 5 6 7

\* La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

**Performances**

Performances cumulées	1 mois	3 mois	1 an	Depuis création*
Agrica Epargne Euro Responsable	-3,70%	10,18%	-15,70%	5,16%
MSCI EMU NR	-3,60%	12,72%	-12,47%	8,06%

Performances annuelles	2022	2021	2020**
Agrica Epargne Euro Responsable	-15,70%	23,35%	1,82%
MSCI EMU NR	-12,47%	22,16%	1,06%

Source : AGRICA EPARGNE  
\* La performance depuis création commence à partir du 23 Novembre 2020  
\*\* La performance 2020 couvre la période du 23 Novembre au 31 Décembre 2020

Les performances ne sont pas constantes dans le temps.  
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

**Evolution de la valeur liquidative du fonds et de son indice (Base 100 au 23/11/2020)**



**Principaux engagements ESG**

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	<b>+ 2,9 points</b>
Investissements sous suivi ESG	<b>98%</b>
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	<b>65%</b>
Investissements s'inscrivant dans les ODD	<b>59%</b>

**Exposition aux ODD**

<p><b>Bonne santé et bien-être</b></p> <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>44% du portefeuille investi 12 sociétés concernées</p>	<p><b>Energie propre et d'un coût abordable</b></p> <p><b>7</b> ENERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p> <p>32% du portefeuille investi 9 sociétés concernées</p>
<p><b>Industrie, Innovation et Infrastructures</b></p> <p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</p> <p>32% du portefeuille investi 9 sociétés concernées</p>	<p><b>Villes et communautés durables</b></p> <p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>32% du portefeuille investi 9 sociétés concernées</p>
<p><b>Consommation et production durables</b></p> <p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES</p> <p>30% du portefeuille investi 8 sociétés concernées</p>	<p><b>Lutte contre les changements climatiques</b></p> <p><b>13</b> MESURES RELIÉES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>30% du portefeuille investi 8 sociétés concernées</p>

**Disclaimer :** Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Commentaires sur la politique de gestion

Les marchés actions affichent en 2022 la plus mauvaise performance annuelle depuis la crise financière de 2008, pénalisés par le revirement historique des banques centrales et un contexte géopolitique incertain. Tous les grands indices ont terminé l'année avec des performances largement négatives : -19,4% pour le S&P 500, -33,1% pour le Nasdaq et -12,5% pour le MSCI EMU.

En décembre, les banquiers centraux ont réaffirmé leur détermination à combattre l'inflation même si le risque de récession augmente. Aux Etats-Unis, l'inflation a probablement atteint son pic mais le marché de l'emploi reste très robuste, écartant à court terme le scénario d'un « pivot » de la FED. En Zone Euro, la BCE a particulièrement surpris par sa fermeté lors de sa réunion de décembre et a envoyé un signal clair aux marchés ; il est nécessaire d'intégrer des hausses de taux supplémentaires importantes en 2023 afin de juguler l'inflation. Dans ce contexte, les rendements obligataires 10 ans ont logiquement bondi et terminent le mois au plus haut de l'année : 3,1% pour l'OAT, 2,6% pour le Bund et 3,9% pour le taux souverain américain.

L'actualité du mois est également dominée par la fin du dogmatisme de la Chine sur sa stratégie zéro-covid et la levée progressive des restrictions sanitaires qui pèsent sur l'économie chinoise depuis 3 ans. La réouverture sera probablement graduelle mais devrait être bénéfique en particulier aux secteurs du luxe et de l'industrie, et permettre une normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Sur un plan sectoriel, les financières ont bénéficié de la remontée des taux longs et limitent leur recul à -0,4% en décembre. A l'opposé, le secteur technologique, inversement corrélé aux taux d'intérêt, recule de -9,0%. Depuis le début de l'année, le grand gagnant reste l'énergie qui s'adjuge une performance de 33,6% portée par l'effet positif de la hausse du baril sur les BPA du secteur. Les financières affichent également une performance positive en 2022 (+1,4%) grâce à leur sensibilité aux taux d'intérêt et à une bonne maîtrise du coût du risque. A l'inverse, la

technologie a subi une forte contraction de ses multiples de valorisation et termine l'année avec un repli de -27,4%.

AGRICA Epargne Euro Responsable est en baisse de -3,7% en décembre contre -3,6% pour le MSCI EMU. Depuis le début de l'année, le fonds affiche une baisse de 15,7% contre -12,5% pour son indice de référence. Sur le mois, le portefeuille a été pénalisé par sa sous-pondération au secteur financier partiellement compensée par sa surpondération à la santé.

Sur la période, nous avons poursuivi nos renforcements sur les semi-conducteurs et notamment sur ASML et Infineon. L'industrie des semi-conducteurs devrait bénéficier de la transition énergétique en jouant un rôle central dans l'électrification et le développement des énergies renouvelables. Nous avons également renforcé notre position sur Air Liquide. Une rencontre avec le management a conforté notre conviction sur les opportunités de croissance offertes par la transition énergétique : développement de l'hydrogène, solutions de décarbonation de l'industrie et de capture de CO2. En contrepartie, nous avons soldé notre position sur Teleperformance, impactée par une controverse mettant en cause ses conditions de travail en Colombie, pays majeur pour le groupe. Même si le groupe a été réactif en prenant un certain nombre d'actions pour restaurer la confiance avec les investisseurs, le profil ESG devrait être durablement impacté.

**Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 2,9 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 65%, et 59% du portefeuille est investi sur des entreprises générant un impact positif sur les Objectifs de Développement Durable.**

**Achévé de rédiger le 05/01/2023.**

## Attribution de performance

Positifs	Nom	Perf	Négatifs	Nom	Perf
	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	0,17		STELLANTIS	-0,22
	SANOFI	0,16		CAPGEMINI SE	-0,15
	IBERDROLA SA	0,15		ENGIE	-0,11
	SARTORIUS AG-VORZUG	0,14		CARL ZEISS MEDITEC	-0,09
	ESSILOR LUXOTTICA	0,12		ROCHE	-0,09

\* Les valeurs présentes dans l'indice mais non détenues en portefeuille

## Composition du portefeuille

Principales lignes					Opérations du mois	
Nom	% actif net	Thème d'investissement	Secteur	Pays	Achats	Ventes
ASTRAZENECA PLC	5,4%	Pharma & Nutrition	Santé	Royaume-Uni	ASML +1%	TELEPERFORMANCE* -0,6%
ESSILORLUXOTTICA	5,2%	Technologies médicales	Santé	France	LVMH +0,6%	
IBERDROLA	4,8%	Ressources durables	Services aux collectivités	Espagne	AIR LIQUIDE +0,5%	
AIR LIQUIDE SA	4,8%	Efficacité énergétique	Matériaux	France	INFINEON +0,3%	
SANOFI	4,8%	Pharma & Nutrition	Santé	France		

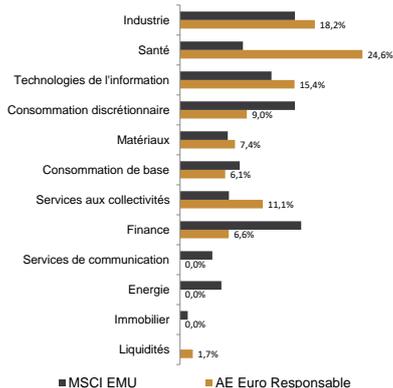
Poids des 5 premières lignes : 25,1%  
 Nombre total de positions : 30  
 Taux d'investissement actions : 98,3%

\*Nouvelle ligne ou clôture de position

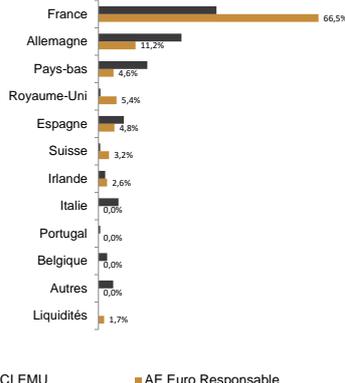
**Disclaimer:** Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Profil Financier et Extra-financier

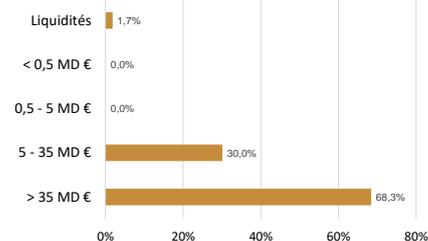
### Répartition sectorielle



### Répartition géographique



### Répartition par capitalisation boursière



## Performances ESG

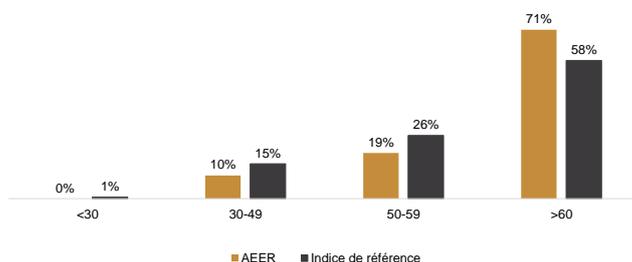
### Scores ESG

	Fonds	Indice
Score ESG	63	60
Score E	66	63
Score S	62	58
Score G	61	59

### Principales lignes

	Poids	Performance ESG
ASTRAZENECA PLC	5,4%	48
ESSILORLUXOTTICA	5,2%	51
IBERDROLA	4,8%	70
AIR LIQUIDE SA	4,8%	64
SANOFI	4,8%	64

### Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



## Indicateurs climat

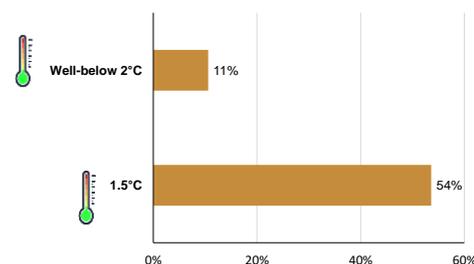
### Principaux indicateurs environnementaux

	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Intensité carbone pondérée	208	98%	219	99%
Score de Transition Énergétique	66	98%	61	99%

### Principales lignes

	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Énergétique
ASTRAZENECA PLC	5,4%	14	50-59
ESSILORLUXOTTICA	5,2%	39	30-49
IBERDROLA	4,8%	393	>60
AIR LIQUIDE SA	4,8%	1 504	>60
SANOFI	4,8%	17	>60

### % du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



## Méthodologie

### Performance ESG et contribution ODD :

La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unies ont adopté en 2015 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Pour plus d'information sur les ODD (1-17) de l'ONU: [www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/).

Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100 :

- >60 : entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.
- <30 : entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Les fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement.

Les fonds exclut :

- les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux.
- les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions.
- les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.
- les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

**Disclaimer :** Document non contractuel. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPC. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés pour l'investisseur (DICI). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes.

LES CHIFFRES CITÉS ONT TRAIT AUX ANNÉES ÉCOULÉES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des fonds gérés par Agricola Epargne, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS ET LE DICI DE L'OPC souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité d'Agricola Epargne. Ce document est la propriété intellectuelle d'Agricola Epargne. Le prospectus et le DICI de l'OPC sont disponibles sur le site d'Agricola Epargne [www.agricolaepargne.com](http://www.agricolaepargne.com).

**Indicateurs climat:** Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

**Intensité Carbone Pondérée :** Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisés.

**Score de transition énergétique:** Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serres.

**Scope 1** tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise

**Scope 2** tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.

Sources : Moody ESG, SBTi